



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 13058

Texte de la question

M. Gérald Darmanin interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur le décrochage scolaire. Alors que plus de 140 000 jeunes quittent chaque année le système scolaire sans diplôme et sans qualifications, il a annoncé vouloir donner une formation à 20 000 de ces jeunes en 2013, pour parvenir à un objectif de 70 000 à la fin du quinquennat. Compte tenu de ces éléments, il souhaiterait obtenir, sous forme de tableau, les statistiques relatives aux filières dont sont issus ces jeunes.

Texte de la réponse

Le décrochage est un phénomène qui, le plus souvent, intervient dès la fin de la scolarité obligatoire et concerne majoritairement les garçons et les élèves dans les filières de la voie professionnelle. La répartition de l'origine scolaire des jeunes décrocheurs repérés dans le cadre du SIEI est la suivante : 17,1 % sont issus du collège, 28,2 % de lycées d'enseignement général et technologique, 49 % du second cycle professionnel et 5,8 % viennent généralement de classes d'accueil ou d'enseignement spécialisé. La lutte contre le décrochage scolaire constitue un des axes principaux de la refondation pour l'École. Le ministre de l'éducation nationale a annoncé la mise en place d'une politique renforcée de lutte contre le décrochage scolaire qui se décline par des actions de prévention au sein des établissements scolaires et par la mise en place de réseaux Formation Qualification Emploi (FOQUALE) initiés par la circulaire n° 2013-035 du 29 mars 2013. Il a pour objectif de permettre à 20 000 jeunes sortis sans diplôme du système éducatif de raccrocher de manière effective d'ici fin 2013. Ces réseaux visent à mieux structurer les réponses de l'éducation nationale proposées dans le cadre des plates-formes de suivi et d'appui aux jeunes décrocheurs. Ils interviennent en complémentarité avec les autres réseaux de partenaires sollicités dans le cadre des plates-formes (missions locales, régions, GRETA, CFA...). Les réseaux FOQUALE ont pour objectif de développer les mesures proposées au sein de l'éducation nationale et d'en renforcer la lisibilité. Ils permettent de recenser toutes les solutions existantes et favorisent la mutualisation des bonnes pratiques à l'intérieur des dispositifs. Les réseaux FOQUALE s'inscrivent dans la continuité des réseaux « nouvelle chance » prévus par la circulaire n° 2012-039 du 8 mars 2012 et se substituent à eux ; ils se déploient sur l'ensemble du territoire. En complément, un nouveau service numérique (masecondechance.onisep.fr) est développé en collaboration avec l'Onisep, pour faciliter le contact avec les jeunes, sensibiliser les acteurs à la problématique du décrochage scolaire et promouvoir les solutions proposées aux jeunes décrocheurs dans le cadre du FOQUALE.

Données clés

Auteur : [M. Gérald Darmanin](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13058

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [11 décembre 2012](#), page 7308

Réponse publiée au JO le : [5 novembre 2013](#), page 11607